



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 5 MARS 2019

Présents : MM. PLASSART – ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – LETELLIER.

Excusés : MM. FEBVAY – DA.MATA – MAGGIO

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. N° 30 de la C.R.T.I.S. du 26 février 2019.

Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de MOURS Stade Municipal Route de NIONTEL Terrain municipal NNI 95 436 01 02

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se sont rendus, le JEUDI 28 février 2019 à 19h30, sur les installations du club pour le classement d'éclairage

VILLE de NUCOURT 95420 50 stade rue du BOIS DE CHARS Terrain municipal NNI 95 459 01 01

MM. ANDRIEU et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront le mercredi 13 MARS 2019 à 10h00, sur les installations de la ville de NUCOURT pour classement du terrain.

. VILLE de GROSLAY Stade Serge CUKIER chemin des ROUILLONS NNI 95 288 01 01

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront, prochainement, sur les installations du club pour classement de l'éclairage

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Le Président : Aurélien BROGNARA

Le Secrétaire : Joseph PLASSART.